

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Rapport Un plan régional pour la filière forêt - bois en Pays de la Loire 2019 - 2024	

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-2 et L4221-1

VU le Code de l'environnement et notamment son article L110-3,

VU la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014,

VU le décret n°2017-155 du 8 février 2017 portant approbation du programme national de la forêt et du bois

VU la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et la stratégie agri-alimentaire partagée 2016-2020, en Pays-de-la-Loire « de Notre Terre à Notre Table... »,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

VU le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 15 octobre 2019

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer

ENTENDU Christophe DOUGE, Stéphane IBARRA, Bruno DE LA MORINIERE, Eric THOUZEAU, Lydie BERNARD, Eric TOURON

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

Les mesures du plan bois 2019-2024 des Pays de la Loire présentées dans ce rapport.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Elu absent : Marguerite LUSSAUD (Non inscrite)

REÇU le 21/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs